

DÉPARTEMENT
ISERE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE**

N° D'ORDRE
04/2024

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 20 février 2024

OBJET :

Convention
Dépann'Familles 2024

Présents : Nathalie LEVRAT, Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Cécile COIGNÉ, Annie SUAUBOURDIS Membres Nommés

Pouvoir : Françoise DAVID donné à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Mylène GOURGAND donné Isabelle DEFAY, Hajera TURKI donné à Nathalie LEVRAT

Absents : Michel VENDRA Président du CCAS, Dominique REDON, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Date de convocation : **14/02/2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°42/2023 du 5 Décembre 2023 donnant délégation de pouvoirs à la Vice-Présidente,

VU le projet de convention en annexe,

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration :

L'Association Dépann'Familles Isère a pour objet d'organiser un service de dépannage en urgence et de courte durée, pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans, particulièrement sur des horaires atypiques et pour des personnes en situation de précarité ou dans des démarches de retour à l'emploi et de proposer, pour les enfants porteurs de handicap de 0 à 20 ans, des temps de garde, de répit, de soutien et des accompagnements éducatifs.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, et de ses aides facultatives auprès des plus vulnérables, le CCAS de Sassenage soutient depuis plusieurs années l'action de l'Association Dépann' Familles sur le territoire de la commune

La présente convention formalise les modalités du partenariat et les obligations de chacune des parties.

Au titre de cette convention, le CCAS de Sassenage s'engage à aider les familles de la commune par une participation au financement des interventions de l'Association Dépann' Familles selon les modalités suivantes : 70 heures, tarifées à 23 € 00 l'heure pour l'année 2024.

En 2023, 368 € ont été payés à la structure pour soutenir des familles de la commune.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

- **DE POURSUIVRE** en 2024, le partenariat avec Dépann' Familles pour la garde d'enfants en situation de handicap.
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec Dépann' Familles pour l'année 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOpte la délibération **04/2024** pour poursuivre le partenariat avec Dépann'Familles et autoriser la signature par la Vice-Présidente de la convention de partenariat s'y afférent jointe en annexe

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 22 Février 2024

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT

